



Rapport annuel

au 30 septembre 2025

LBPAM SHORT TERM

Part M, Part I, Part R, Part GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR, diminuée des frais de gestion et des coûts de mise en place des techniques de gestion employées. La performance pourra ainsi être inférieure à celle de l'€STR, décrit ci-dessous, en raison de la technique de gestion employée et des frais de gestion.

En fonction du contexte de marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

Les techniques de gestion employées consistent, notamment, à investir dans des actions, des titres de créances et/ou instruments du marché monétaire, des OPC, ainsi que dans des instruments dérivés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice €STR capitalisé.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

L'€STR ne constitue qu'un indicateur de référence a posteriori.

Le FCP est géré activement. L'indice €STR est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Afin de réaliser son objectif, la stratégie d'investissement consiste à investir, notamment, dans des actions, des titres de créances et/ou instruments du marché monétaire ainsi que dans des instruments dérivés (dont des contrats d'échange sur rendement global « Total Return Swap » ou « TRS » négociés de gré à gré). A titre accessoire, le portefeuille sera investi parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou de FIA de droit français et/ou de fonds d'investissement de droit étranger.

La sélection des titres vise à assurer que le FCP aura une note ESG, basée sur la méthodologie propriétaire GREaT, supérieure à la note moyenne ESG de son univers de valeurs investissables après élimination de 20 % des valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative retirant les émetteurs les plus mal notés), dénommée « **Note Moyenne Améliorée** ». L'univers des valeurs investissables (l'« **Univers d'Analyse** »), est composé de l'ensemble des valeurs notées par LBP AM via son modèle propriétaire GREaT.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions,

Le FCP investit en actions dans la limite de 100 % de son actif net sans contrainte géographique.

Le portefeuille est investi sur les marchés mondiaux. Les actions sont sélectionnées afin, une fois leur risque couvert, d'atteindre l'objectif de gestion, sans répartition sectorielle particulière.

Le libellé des titres admis en portefeuille pourra être en toutes devises: le risque de change est systématiquement couvert.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, et dans le but de diversifier le portefeuille, le FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), dans la limite de 100 % de l'actif net: le risque de change est systématiquement couvert. Ces titres de créance et autres instruments du marché monétaire auront, majoritairement, une maturité cible résiduelle supérieure ou égale à deux ans (à l'achat). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas sur le critère de ses notations et repose sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Le FCP a une exposition aux titres de catégorie High Yield (dits à caractère « spéculatif » ou à « haut rendement ») jusqu'à 100 % de son actif en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la Société de Gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 30 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 100 % de l'actif net.

■ Parts ou actions de placements collectifs de droit français, autres OPCVM, FIA et fonds d'investissements de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA de droit français, dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R.214-32-42 ou R.214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF.

Ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou trackers¹).

Afin de respecter l'objectif de gestion du FCP, ces OPCVM et fonds d'investissement peuvent être des OPC monétaires. Ces OPCVM et fonds d'investissement permettent de bénéficier des opportunités liées à la diversification, tout en maintenant un niveau de risque limité.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

¹ Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple: FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

2. Instruments financiers dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif, les instruments financiers dérivés sont utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Contrats à terme, options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré sur actions ou indices actions (dont la volatilité et les dividendes) : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, ou de l'exposer.
- Contrats à termes, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Contrats à termes, options et swaps de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Swaps de performance de gré à gré et/ou Total Return Swap, principalement à des fins de couverture du risque de telle sorte que le FCP atteigne son objectif de gestion. L'engagement global issu de ces opérations sera limité à une fois l'actif du FCP.
- Swaps d'indices (dont l'inflation) à des fins de couverture, d'exposition sur taux, actions et change : ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.

Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 210 % de l'actif.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP peut également investir dans des titres intégrant des dérivés (Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles...), sur taux, crédit, actions, change ou indices.

Les expositions propres aux titres financiers intégrant des dérivés pourront être échangées par le FCP contre une performance d'€STR ou équivalent, tel que décrit dans le précédent paragraphe « **Instruments financiers dérivés** ».

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de la trésorerie du FCP, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Compte tenu de l'objectif de gestion, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection, il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire:** la gestion repose sur la sélection de fonds comme supports d'investissements, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les fonds les plus performants, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint:** rien ne garantit que l'objectif de gestion du FCP soit réalisé. La performance du FCP est susceptible de s'éloigner significativement de celle de son indicateur de référence et ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt de la courbe des emprunts d'État:** en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser, ce qui entraînerait une baisse de la valeur du FCP.
- **Risque de crédit (baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations de rendement des émissions privées en portefeuille ou à un défaut de paiement sur une émission).**
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents:** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. L'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement

et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP.

- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés de gré à gré (dérivés)**: Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP a recours à des instruments financiers dérivés (IFT) négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'indicateur de référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**: la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux obligations contingentes convertibles**: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

- Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.
 - L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants:
 - de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
 - d'annulation du coupon: Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
 - de structure du capital: contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
 - de l'appel à prorogation: Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
 - d'évaluation / rendement: Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante**: le FCP se réserve la possibilité de détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des titres à caractère spéculatif (ou titres « high yield », c'est-à-dire des titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées auxquels l'investisseur est exposé sont :

- **Risque actions (baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions)** : dans la mesure où les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque actions, ce risque est très limité. La baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. L'exposition au risque actions du FCP sera au maximum de 10 %.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridiques (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de liquidité** : il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change reste accessoire.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 1 mois.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 a été marquée par une volatilité persistante, alimentée par les tensions commerciales américaines, les incertitudes géopolitiques et les ajustements de politiques monétaires. Après un début d'année dynamique porté par des baisses de taux en zone euro et des résultats d'entreprises solides, le printemps a vu des corrections liées aux annonces tarifaires et aux craintes inflationnistes. À partir de mai, les signaux de désescalade ont favorisé un rebond des actifs risqués, prolongé durant l'été malgré des tensions au Moyen-Orient. L'automne a été globalement favorable, soutenu par l'assouplissement monétaire de la Fed et des publications rassurantes, avant une fin d'année plus prudente. Les marchés actions ont progressé sur l'ensemble de l'année, tandis que les obligations souveraines européennes ont évolué de manière contrastée et le crédit a mieux résisté. La gestion est restée centrée sur la préservation du capital et la liquidité, avec une allocation optimisée entre notes et swaps de performance et une part en trésorerie pour anticiper les mouvements de passif. Le fonds a affiché une performance positive chaque mois, en ligne avec son objectif de rendement régulier.

PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé

Performances	Fonds – Part M	Indice de référence
Sur 1 an	3,14 %	2,57 %
Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	—	—

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	2,90 %	2,57 %
Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	—	—

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	3,09 %	2,57 %
Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	—	—

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	3,00 %	2,57 %
Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	—	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I-C	381 308 353,04	375 699 797,35	757 008 150,39
OSTRUM SRI CASH Z2 (C/D) EUR	130 367 880,74	122 855 354,39	253 223 235,13
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA IM EUR	45 095 182,01	38 551 164,25	83 646 346,26
RWE AG GY EUR	40 172 322,51	39 854 041,65	80 026 364,16
SIEMENS ENERGY AG GY EUR	41 547 034,00	38 416 102,05	79 963 136,05
SOCIETE GENERALE 4.125% 02-06-27	38 549 616,25	38 549 616,25	77 099 232,50
WELL FAR 1,38 10-26	35 918 907,18	36 889 594,15	72 808 501,33
ENEL SPA IM EUR	49 832 182,24	—	49 832 182,24
INTESA SANPAOLO IM EUR	42 764 832,76	—	42 764 832,76
DHL GROUP GY EUR	20 540 908,68	18 394 345,95	38 935 254,63

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 177,01 % selon la méthode de l'engagement,
- 254,47 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et
montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de
contrepartie**

Non concerné.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR001400POR0,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR001400POU4,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR001400POS8,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR001400POT6.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	768 858 196,28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	768 858 196,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	208 106 774,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	208 106 774,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	13 630 448,60
OPCVM	13 630 448,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	9 433 395,56
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 000 028 815,35
Créances et comptes d'ajustement actifs	54 241 827,30
Comptes financiers	9 291,43
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	54 251 118,73
Total de l'actif I+II	1 054 279 934,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025
Capitaux propres :	
Capital	958 858 887,49
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	39 712 082,81
Capitaux propres I	998 570 970,30
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	998 570 970,30
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	5 557 812,25
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	5 557 812,25
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	50 151 151,53
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	50 151 151,53
Total Passifs : I+II+III+IV	1 054 279 934,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	14 317 389,25
Produits sur obligations	3 238 399,55
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	2 155 088,69
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	95 209,02
Sous-total produits sur opérations financières	19 806 086,51
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-5 322 778,80
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-153 102,52
Sous-total charges sur opérations financières	-5 475 881,32
Total revenus financiers nets (A)	14 330 205,19
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 523 892,34
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 523 892,34
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	12 806 312,85
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	8 779 103,50
Sous-total revenus nets I = (C+D)	21 585 416,35
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-58 420 529,83
Frais de transactions externes et frais de cession	-271 557,51
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-58 692 087,34
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-27 630 364,94
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-86 322 452,28

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	59 695 657,03
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-13 194,25
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	59 682 462,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	44 766 655,96
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	104 449 118,74
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	39 712 082,81

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR, diminuée des frais de gestion et des coûts de mise en place des techniques de gestion employées. La performance pourra ainsi être inférieure à celle de l'€STR, décrit ci-dessous, en raison de la technique de gestion employée et des frais de gestion.

En fonction du contexte de marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

Les techniques de gestion employées consistent, notamment, à investir dans des actions, des titres de créances et/ou instruments du marché monétaire, des OPC, ainsi que dans des instruments dérivés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2025
Actif net Global en EUR	998 570 970,30
PART LBPAM SHORT TERM PART GP EN EUR	
Actif net	844 207,75
Nombre de titres	8 107,61469
Valeur liquidative unitaire	104,125
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-9,02
Capitalisation unitaire sur revenu	2,32
PART LBPAM SHORT TERM PART I EN EUR	
Actif net	76 908 120,05
Nombre de titres	7 378,43657
Valeur liquidative unitaire	10 423,362
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-903,14
Capitalisation unitaire sur revenu	243,76
PART LBPAM SHORT TERM PART M EN EUR	
Actif net	138 774 892,36
Nombre de titres	13 300,80090
Valeur liquidative unitaire	10 433,574
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-901,10
Capitalisation unitaire sur revenu	250,01
PART LBPAM SHORT TERM PART R EN EUR	
Actif net	782 043 750,14
Nombre de titres	7 512 639,75233
Valeur liquidative unitaire	104,097
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,99
Capitalisation unitaire sur revenu	2,18

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 septembre 2025 a une durée exceptionnelle de 15 mois et 20 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part M	Part I	Part R	Part GP
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,50 % TTC maximum.		1,00% TTC maximum.	1,00% TTC maximum.
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué.			
3	Commissions de mouvement	Assiette	Société de gestion Dépositaire			
		Transaction/ Lot/ Prime/ Opération	Néant			
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3^e du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GP, I, M et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025
Capitaux propres début d'exercice	0,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 908 991 464,24
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-924 217 182,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	12 806 312,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-58 692 087,34
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	59 682 462,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	998 570 970,30

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM SHORT TERM PART GP		
Parts souscrites durant l'exercice	129 111,04415	12 965 030,81
Parts rachetées durant l'exercice	-121 003,42946	-12 257 231,91
Solde net des souscriptions/rachats	8 107,61469	707 798,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 107,61469	
PART LBPAM SHORT TERM PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	8 928,43659	92 325 946,45
Parts rachetées durant l'exercice	-1 550,00002	-16 060 724,30
Solde net des souscriptions/rachats	7 378,43657	76 265 222,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 378,43657	
PART LBPAM SHORT TERM PART M		
Parts souscrites durant l'exercice	29 318,60679	301 809 317,79
Parts rachetées durant l'exercice	-16 017,80589	-165 124 450,72
Solde net des souscriptions/rachats	13 300,80090	136 684 867,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 300,80090	
PART LBPAM SHORT TERM PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	14 588 008,33608	1 501 891 169,19
Parts rachetées durant l'exercice	-7 075 368,58375	-730 774 775,30
Solde net des souscriptions/rachats	7 512 639,75233	771 116 393,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 512 639,75233	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM SHORT TERM PART GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM SHORT TERM PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM SHORT TERM PART M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM SHORT TERM PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM SHORT TERM PART GP FR001400POU4	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	844 207,75	8 107,61469	104,125
LBPAM SHORT TERM PART I FR001400POS8	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	76 908 120,05	7 378,43657	10 423,362
LBPAM SHORT TERM PART M FR001400POR0	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	138 774 892,36	13 300,80090	10 433,574
LBPAM SHORT TERM PART R FR001400POT6	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	782 043 750,14	7 512 639,75233	104,097

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Etats-Unis +/-	Pays 2 Italie +/-	Pays 3 Allemagne +/-	Pays 4 Pays-Bas +/-	Pays 5 Belgique +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	768 858,20	401 894,35	258 386,27	63 414,11	42 245,95	2 896,30
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	769 000,96	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	1 537 859,16					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	208 106,78	197 939,47	10 167,31	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9,29	0,00	0,00	0,00	9,29
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-196 000,00	196 000,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		1 939,47	206 167,31	0,00	9,29

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	6 738,75	0,00	139 934,72	61 433,31	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	196 000,00	0,00	0,00	-137 500,00	-58 500,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	196 009,29	6 738,75	0,00	2 434,72	2 933,31	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	401 894,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	31 037,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,30	0,33	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-31 037,85	-21,39	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	401 894,65	-21,06	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	208 106,77	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	208 106,77	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instrument financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	912,21	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	736,34	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	732,89	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	3 532,34	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	438,62	0,00
UBS EUROPE SE	3 081,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
CRÉANCES		
Collatéral espèces		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	3 872,38	0,00
BNP PARIBAS FRANCE	811,34	0,00
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	1,46	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	1 048,15	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instrument financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	1,25
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	67,72
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	888,03
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	1 118,57
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	1 841,98
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	1 640,26
DETTES		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	406,08
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	612,18
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	3 166,29
UBS EUROPE SE	0,00	3 344,67

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	44 502 177,97
	Souscriptions à recevoir	4 006 042,41
	Coupons et dividendes en espèces	279,05
	Collatéraux	5 733 327,87
Total des créances		54 241 827,30
DETTES		
	Achats à règlement différé	41 208 996,24
	Rachats à payer	1 113 892,64
	Frais de gestion fixe	277 653,73
	Collatéraux	7 529 219,15
	Autres dettes	21 389,77
Total des dettes		50 151 151,53
Total des créances et des dettes		4 090 675,77

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
PART LBPAM SHORT TERM PART GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 853,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM SHORT TERM PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 342,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM SHORT TERM PART M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	70 333,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM SHORT TERM PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 407 362,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations**D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	21 585 416,35
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	21 585 416,35
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	21 585 416,35

Part LBPAM SHORT TERM PART GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	18 886,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	18 886,95
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	18 886,95
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	18 886,95
Total	18 886,95
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM SHORT TERM PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	1 798 604,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 798 604,16
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 798 604,16
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 798 604,16
Total	1 798 604,16
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM SHORT TERM PART M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	3 325 381,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 325 381,67
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 325 381,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 325 381,67
Total	3 325 381,67
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM SHORT TERM PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025
Revenus nets	16 442 543,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	16 442 543,57
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 442 543,57
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	16 442 543,57
Total	16 442 543,57
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-86 322 452,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-86 322 452,28
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-86 322 452,28

Part LBPAM SHORT TERM PART GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-73 168,18
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-73 168,18
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-73 168,18
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-73 168,18
Total	-73 168,18
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM SHORT TERM PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-6 663 775,65
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-6 663 775,65
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-6 663 775,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-6 663 775,65
Total	-6 663 775,65
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM SHORT TERM PART M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-11 985 463,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-11 985 463,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-11 985 463,31
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-11 985 463,31
Total	-11 985 463,31
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM SHORT TERM PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-67 600 045,14
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-67 600 045,14
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-67 600 045,14
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-67 600 045,14
Total	-67 600 045,14
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			768 858 196,28	77,00
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			768 858 196,28	77,00
Assurance			36 225 572,68	3,63
ALLIANZ SE-REG	EUR	5 000	1 787 000,00	0,18
ARTHUR J GALLAGHER & CO	USD	28 738	7 575 581,38	0,76
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	6 100	3 314 740,00	0,33
TRAVELERS COMPANIES INC	USD	87 799	20 864 031,30	2,09
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	147 000	2 684 220,00	0,27
Automobiles			6 480 081,96	0,65
KNORR-BREMSE AG	EUR	14 000	1 117 900,00	0,11
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	35 000	1 871 450,00	0,19
STELLANTIS NV	EUR	210 000	1 651 440,00	0,17
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	20 001	1 839 291,96	0,18
Banques commerciales			122 014 205,88	12,21
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	857 813	6 467 910,02	0,65
BANCO BPM SPA	EUR	420 000	5 344 500,00	0,54
BANK OF AMERICA CORP	USD	96 445	4 234 551,11	0,42
BPER BANCA SPA	EUR	2 355 013	22 221 902,67	2,23
DEUTSCHE BANK AG	EUR	65 875	1 972 956,25	0,20
INTESA SANPAOLO	EUR	9 571 213	53 732 789,78	5,36
KBC GROUP NV	EUR	28 549	2 896 296,05	0,29
UNICREDIT SPA	EUR	390 000	25 143 300,00	2,52
Biotechnologie			14 657 605,80	1,47
AMGEN INC	USD	430	103 273,19	0,01
INCYTE CORP	USD	57 664	4 162 113,91	0,42
REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	18 295	8 754 663,53	0,88
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	4 913	1 637 555,17	0,16
Boissons			17 403 802,89	1,74
PEPSICO INC	USD	145 610	17 403 802,89	1,74
Composants automobiles			14 679 302,40	1,47
FERRARI NV	EUR	35 664	14 679 302,40	1,47
Conglomérats industriels			7 780 881,60	0,78
SIEMENS AG-REG	EUR	33 948	7 780 881,60	0,78
Courrier, fret aérien et logistique			1 707 300,00	0,17
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	45 000	1 707 300,00	0,17
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			8 230 413,96	0,82
TARGET CORP	USD	107 812	8 230 413,96	0,82
Distribution spécialisée			7 324 987,53	0,73
AUTOZONE INC	USD	1 112	4 060 210,11	0,40
ROSS STORES INC	USD	25 173	3 264 777,42	0,33
Divertissement			7 856 568,92	0,79
NETFLIX INC	USD	4 203	4 288 562,35	0,43
TAKE-TWO INTERACTIVE SOFTWARE	USD	16 227	3 568 006,57	0,36

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			55 242 917,64	5,53
ENEL SPA	EUR	6 440 843	51 951 839,64	5,20
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	381 000	3 291 078,00	0,33
Equipements de communication			1 512 804,26	0,15
F5 INC	USD	5 500	1 512 804,26	0,15
Equipements et fournitures médicaux			7 362 807,87	0,74
INTUITIVE SURGICAL INC	USD	8 529	3 246 318,87	0,33
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	89 450	4 116 489,00	0,41
Gaz			5 057 187,92	0,51
SNAM	EUR	988 118	5 057 187,92	0,51
Gestion immobilière et développement			1 435 638,15	0,14
VONOVIA SE	EUR	54 073	1 435 638,15	0,14
Grands magasins et autres			11 687 880,42	1,17
PROSUS NV	EUR	194 993	11 687 880,42	1,17
Hôtels, restaurants et loisirs			11 706 765,43	1,17
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	144	9 720,00	0,00
BOOKING HOLDINGS INC	USD	665	3 055 757,06	0,31
MARRIOTT INTERNATIONAL -CL A	USD	38 986	8 641 288,37	0,86
Industrie aérospatiale et défense			8 444 886,15	0,85
AIRBUS SE	EUR	8 000	1 579 200,00	0,16
HOWMET AEROSPACE INC	USD	10 000	1 670 042,55	0,17
LEONARDO SPA	EUR	96 180	5 195 643,60	0,52
Logiciels			98 104 742,59	9,82
APPLOVIN CORP-CLASS A	USD	8 872	5 425 435,64	0,54
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	3 397	1 015 515,08	0,10
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	20 169	8 417 424,87	0,84
MICROSOFT CORP	USD	44 712	19 709 430,13	1,97
PALANTIR TECHNOLOGIES INC-A	USD	108 540	16 850 950,47	1,69
SAP SE	EUR	90 960	20 729 784,00	2,08
TESLA INC	USD	58 460	22 126 239,32	2,22
WORKDAY INC-CLASS A	USD	18 694	3 829 963,08	0,38
Machines			10 486 183,83	1,05
CUMMINS INC	USD	14 612	5 252 485,48	0,53
IVECO GROUP NV	EUR	54 183	994 528,97	0,10
SIEMENS ENERGY AG	EUR	42 639	4 239 169,38	0,42
Marchés de capitaux			21 129 375,07	2,12
BLACKROCK INC	USD	4 317	4 283 455,99	0,43
FINCOBANK SPA	EUR	738 416	13 590 546,48	1,36
NORTHERN TRUST CORP	USD	28 418	3 255 372,60	0,33
Media			468 263,83	0,05
CHARTER COMMUNICATIONS INC-A	USD	2 000	468 263,83	0,05
Médias et services interactifs			18 074 173,87	1,81
ALPHABET INC-CL A	USD	45 823	9 480 486,21	0,95
ALPHABET INC-CL C	USD	41 460	8 593 687,66	0,86
Métaux et minerais			11 510,70	0,00
ACERINOX SA	EUR	1 037	11 510,70	0,00
Ordinateurs et périphériques			15 681 661,39	1,57
APPLE INC	USD	23 899	5 179 065,85	0,52
INTL BUSINESS MACHINES CORP	USD	43 736	10 502 595,54	1,05

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Pétrole et gaz			52 765 030,70	5,28
ENI SPA	EUR	2 878 289	42 788 644,27	4,28
MARATHON PETROLEUM CORP	USD	60 819	9 976 386,43	1,00
Producteur et commerce d'énergie indépendants			1 243 370,32	0,12
RWE AG	EUR	32 876	1 243 370,32	0,12
Produits chimiques			1 907 550,00	0,19
BASF SE	EUR	45 000	1 907 550,00	0,19
Produits domestiques			3 362 495,12	0,34
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	3 500	240 450,00	0,02
KIMBERLY-CLARK CORP	USD	29 503	3 122 045,12	0,32
Produits pharmaceutiques			4 660 470,26	0,47
MERCK & CO. INC.	USD	41 342	2 953 050,26	0,30
MERCK KGAA	EUR	15 600	1 707 420,00	0,17
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			76 549 542,17	7,67
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	31 631	4 355 386,80	0,44
APPLIED MATERIALS INC	USD	120 753	21 040 824,87	2,11
BROADCOM INC	USD	49 904	14 011 769,06	1,40
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	45 000	1 494 000,00	0,15
NVIDIA CORP	USD	175 722	27 903 158,09	2,80
ON SEMICONDUCTOR	USD	93 959	3 943 079,40	0,39
TERADYNE INC	USD	32 451	3 801 323,95	0,38
Services aux collectivités			10 103 230,85	1,01
A2A SPA	EUR	672 000	1 496 544,00	0,15
BLOCK INC	USD	18 000	1 107 114,89	0,11
E.ON SE	EUR	102 731	1 645 236,97	0,16
POSTE ITALIANE SPA	EUR	133 000	2 685 270,00	0,27
PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GP	USD	44 616	3 169 064,99	0,32
Services aux entreprises			3 218 855,67	0,32
WASTE MANAGEMENT INC	USD	17 127	3 218 855,67	0,32
Services aux professionnels			3 178 792,34	0,32
AUTOMATIC DATA PROCESSING	USD	12 726	3 178 792,34	0,32
Services de télécommunication mobile			13 349 979,57	1,34
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	106 000	1 061 060,00	0,11
WALT DISNEY CO/THE	USD	126 109	12 288 919,57	1,23
Services financiers diversifiés			39 220 296,17	3,93
ADYEN NV	EUR	2 100	2 866 500,00	0,29
CME GROUP INC	USD	14 302	3 288 729,69	0,33
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	6 609	1 507 512,90	0,15
EURONEXT NV	EUR	192 001	24 460 927,40	2,45
FIDELITY NATIONAL INFO SERV	USD	72 984	4 095 799,97	0,41
NASDAQ INC	USD	39 864	3 000 826,21	0,30
Services liés aux technologies de l'information			15 399 056,29	1,54
COGNIZANT TECH SOLUTIONS-A	USD	145 119	8 283 516,03	0,83
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	85 340	7 115 540,26	0,71
Soins et autres services médicaux			14 440 929,80	1,45
CENCORA INC	USD	41 823	11 124 206,12	1,12
ELEVANCE HEALTH INC	USD	12 061	3 316 723,68	0,33
Textiles, habillement et produits de luxe			1 755 967,20	0,18
ADIDAS AG	EUR	9 788	1 755 967,20	0,18

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Vente par correspondance			16 935 107,08	1,70
AMAZON.COM INC	USD	90 626	16 935 107,08	1,70
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			208 106 774,91	20,84
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			208 106 774,91	20,84
Banques commerciales			135 154 793,07	13,54
BBVA 0.5% 14-01-27	EUR	13 500 000	13 227 237,12	1,32
BPCE ISSUER 3.875% 11-01-29	EUR	10 000 000	10 584 673,97	1,06
CMZB FRANCFORT 0.875% 22-01-27	EUR	2 500 000	2 467 037,67	0,25
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	5 000 000	5 092 610,27	0,51
DEUTSCHE BK 1.625% 20-01-27	EUR	20 000 000	19 991 454,79	2,01
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.631% 08-04-27	EUR	5 000 000	4 980 846,16	0,50
NATL WESTMINSTER BANK 2.75% 04-11-27	EUR	2 000 000	2 061 607,40	0,21
NATL WESTMINSTER BANK E3R+0.6% 09-01-26	EUR	2 000 000	2 014 513,33	0,20
NOMURA BANK INTL OISEST+0.76% 27-06-27	EUR	3 400 000	3 428 560,00	0,34
SG 0.75% 25-01-27	EUR	20 000 000	19 670 539,73	1,97
SG 1.75% 22-03-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 455 377,05	0,15
SG 3.0% 12-02-27	EUR	16 000 000	16 421 895,89	1,64
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	3 200 000	3 219 769,96	0,32
TORONTO DOMINION BANK 0.5% 18-01-27	EUR	6 500 000	6 365 453,56	0,64
WELL FAR 1.0% 02-02-27 EMTN	EUR	10 000 000	9 883 601,37	0,99
WELLS FARGO AND 1.5% 24-05-27	EUR	9 500 000	9 407 503,84	0,94
WESTPAC BANKING 1.125% 05-09-27	EUR	5 000 000	4 882 110,96	0,49
Marchés de capitaux			29 307 695,05	2,93
ABN AMRO BK 0.6% 15-01-27	EUR	12 500 000	12 280 174,66	1,23
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 22-04-29	EUR	12 000 000	12 613 497,53	1,26
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 15-07-27	EUR	3 000 000	2 909 559,86	0,29
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	1 500 000	1 504 463,00	0,15
Services financiers diversifiés			36 034 878,30	3,61
ARION BANK 4.625% 21-11-28	EUR	6 000 000	6 555 506,30	0,66
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.625% 03-11-28	EUR	7 000 000	6 601 014,38	0,66
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.375% 02-05-30	EUR	15 000 000	16 013 835,62	1,60
WESTPAC SECURITIES NZ 0.427% 14-12-26	EUR	7 000 000	6 864 522,00	0,69
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			7 609 408,49	0,76
NYKREDIT 4.625% 19-01-29 EMTN	EUR	7 000 000	7 609 408,49	0,76
TITRES D'OPC			13 630 448,60	1,36
OPCVM			13 630 448,60	1,36
Gestion collective			13 630 448,60	1,36
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	EUR	519	6 109 396,10	0,61
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	702	7 521 052,50	0,75
Total			990 595 419,79	99,20

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
TRS BARCIE 14.01.26	200 000 000	0,00	-220 760,00	200 000 000,00
TRS PIW BC 18/02/26	110 000 800	0,00	-682 730,97	110 000 800,00
TRS PIW BCLAY 241125	90 000 028,98	0,00	-938 487,00	90 000 028,98
TRS PIW CACIB 210627	39 500 012,1	281 537,92	0,00	39 500 012,10
TRS PIW JPM 12/01/27	119 500 066,55	3 532 335,93	0,00	119 500 066,55
TRS PIW UBS 16112026	120 000 001,37	942 920,41	0,00	120 000 001,37
TRS PIW UBS 230326	90 000 051,4	2 138 079,92	0,00	90 000 051,40
Sous-total 3.		6 894 874,18	-1 841 977,97	769 000 960,40
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		6 894 874,18	-1 841 977,97	769 000 960,40

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
OISEST/0.11/E3R/0.0	12 000 000	0,00	-1 253,77	12 000 000,00
OISEST/0.4/FIX/0.6	12 500 000	271 753,44	0,00	12 500 000,00
OISEST/0.41/FIX/0.5	13 500 000	321 238,63	0,00	13 500 000,00
OISEST/0.42/FIX/0.5	5 000 000	120 929,34	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.45/FIX/0.87	2 500 000	43 702,10	0,00	2 500 000,00
OISEST/0.46/FIX/3.0	13 000 000	0,00	-293 986,38	13 000 000,00
OISEST/0.48/FIX/0.75	20 000 000	411 652,32	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.48/FIX/3.0	3 000 000	0,00	-67 721,86	3 000 000,00
OISEST/0.5/FIX/0.5	1 500 000	33 526,37	0,00	1 500 000,00
OISEST/0.51/FIX/1.63	5 000 000	27 480,11	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.52/FIX/1.0	10 000 000	167 778,47	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.53/FIX/2.75	2 000 000	0,00	-51 428,26	2 000 000,00
OISEST/0.54/FIX/3.37	5 000 000	0,00	-85 490,47	5 000 000,00
OISEST/0.55/FIX/0.42	7 000 000	182 350,92	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.56/FIX/1.12	5 000 000	135 398,34	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.57/FIX/1.5	9 500 000	145 165,08	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.6/FIX/1.625	20 000 000	95 032,16	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.65/FIX/0.75	3 000 000	106 463,59	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.73/FIX/0.62	7 000 000	421 273,35	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.81/FIX/3.87	8 000 000	0,00	-370 142,33	8 000 000,00
OISEST/0.81/FIX/4.62	4 000 000	0,00	-366 359,49	4 000 000,00
OISEST/0.83/FIX/4.62	2 000 000	0,00	-181 786,39	2 000 000,00
OISEST/0.85/FIX/3.87	4 000 000	0,00	-190 021,50	4 000 000,00
OISEST/0.85/FIX/4.62	7 000 000	0,00	-576 817,88	7 000 000,00
OISEST/0.87/FIX/3.87	10 000 000	0,00	-513 330,82	10 000 000,00
OISEST/0.88/FIX/1.75	1 500 000	54 777,16	0,00	1 500 000,00
OISEST/1.0/FIX/4.375	6 000 000	0,00	-412 255,97	6 000 000,00
OISEST/1.06/FIX/4.37	9 000 000	0,00	-605 239,16	9 000 000,00
Sous-total 3.		2 538 521,38	-3 715 834,28	208 000 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		2 538 521,38	-3 715 834,28	208 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	990 595 419,79
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	5 052 896,21
Total instruments financiers à terme - taux	-1 177 312,90
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	54 251 118,73
Autres passifs (-)	-50 151 151,53
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	998 570 970,30

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM SHORT TERM PART GP	EUR	8 107,61469	104,125
Part LBPAM SHORT TERM PART I	EUR	7 378,43657	10 423,362
Part LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	13 300,80090	10 433,574
Part LBPAM SHORT TERM PART R	EUR	7 512 639,75233	104,097

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM SHORT TERM (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 96950052ORNB9Q7RIP82

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d’investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'objectif :</p> <p>La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué de l'ensemble des valeurs notées par LBP AM via son modèle propriétaire GREaT faisant l'objet d'une analyse ESG¹). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT²).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2025 était le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>6.47</td> <td>5.97</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	6.47	5.97
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*					
Score Great Moyen	6.47	5.97					
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 30/09/2025, le produit financier était investi à hauteur de 49.58% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>						

¹ Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

² Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

FirstExercise

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'Investissements Durables visé par le Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? ».

Cet objectif concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche différerait selon le type d'investissement concerné :

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains³, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

³ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁴ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique⁵ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

⁴ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

⁵ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁶

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁷ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

⁶A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁷Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l’outil d’analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l’indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l’analyse pour l’application des politiques d’exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l’analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁸

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L’application de la politique d’exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d’un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier “Gestion durable des ressources” de la méthodologie d’analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁹

⁸ A noter que la méthodologie a pu faire l’objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l’exercice comptable du fonds.

⁹ A noter que la méthodologie a pu faire l’objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l’exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁰ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹¹;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

¹⁰ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹¹ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
INTESA SANPAOLO IM EUR	Actions	Finance	5,38%	Italie
ENEL SPA IM EUR	Actions	Services aux Collectivités	5,2%	Italie
ENI SPA IM EUR	Actions	Énergie	4,28%	Italie
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	2,79%	Etats-Unis
UNICREDIT SPA IM EUR	Actions	Finance	2,52%	Italie
EURONEXT NV FP EUR	Actions	Finance	2,45%	France
BPER BANCA SPA IM EUR	Actions	Finance	2,22%	Italie
TESLA INC UW USD	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,22%	Etats-Unis
APPLIED MATERIALS INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	2,11%	Etats-Unis
TRAVELERS COS INC/THE UN USD	Actions	Finance	2,09%	Etats-Unis
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,08%	Allemagne
DEUTSCHE BANK AG 1.625% 20-01-27	Obligations	Finance	2%	Allemagne
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	1,97%	Etats-Unis
SOCIETE GENERALE 0.750% 25-01-27	Obligations	Finance	1,97%	France
PEPSICO INC UW USD	Actions	Biens de Consommation de Base	1,74%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 65% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 30/09/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 98,75%.

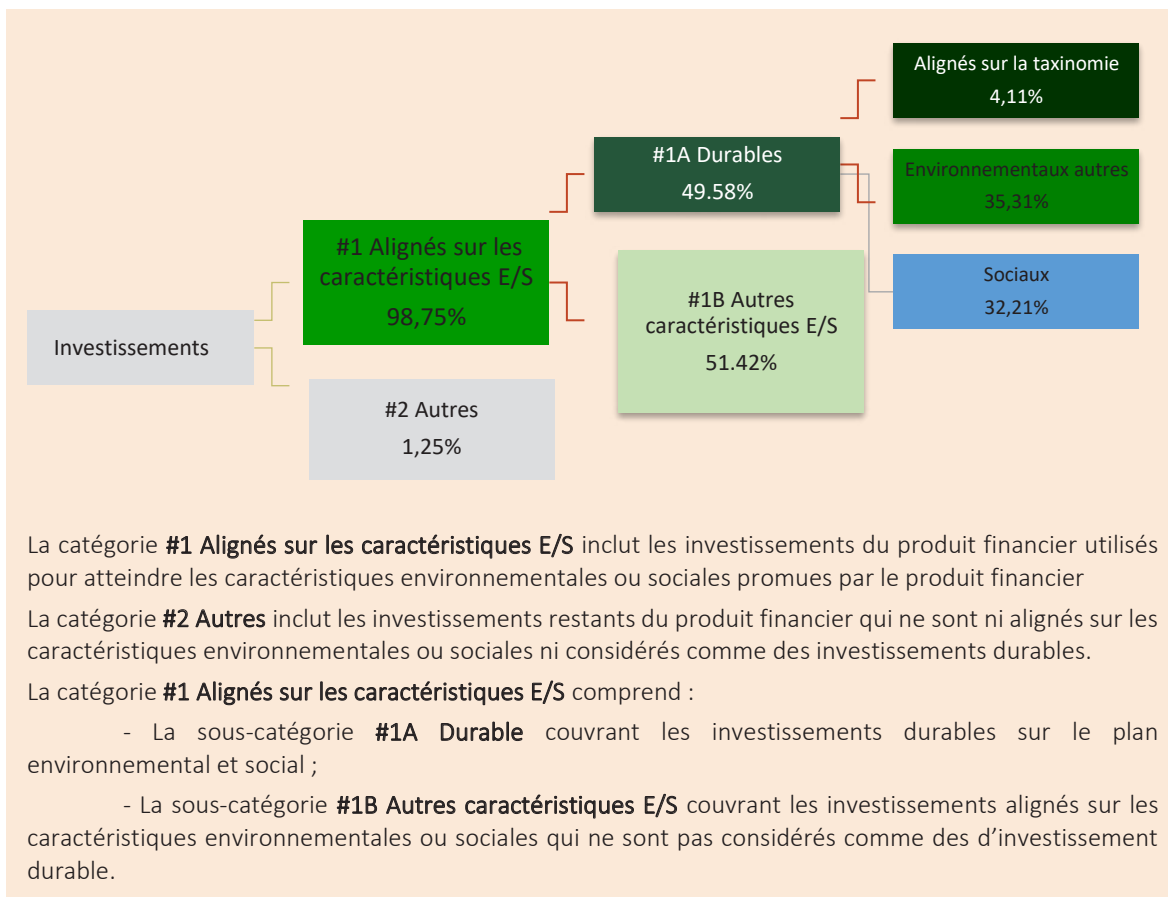
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 10% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 49.58% de son actif net au 30/09/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 35,31% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 32,21% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹².

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,11% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹² Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30/09/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 76,98% de l’AuM :

Gics1	Poids
Energie	5,28%
Matériaux	0,19%
Industrie	4,31%
Consommation discrétionnaire	9,17%
Biens de consommation de base	2,9%
Santé	4,12%
Finance	22,27%
Technologie de l’information	17,82%
Services de communication	3,98%
Services aux collectivités	6,79%
Immobilier	0,14%

Investissement en obligations, qui représentait 20,84% de l’AuM :

Bics1	Poids
Finance	20,84%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 2,18% de l’AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	1,78%
Produits dérivés	0,4%

Au 30/09/2025, la part d’investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l’annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 10,58% de l’actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE¹³ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l’UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l’énergie nucléaire

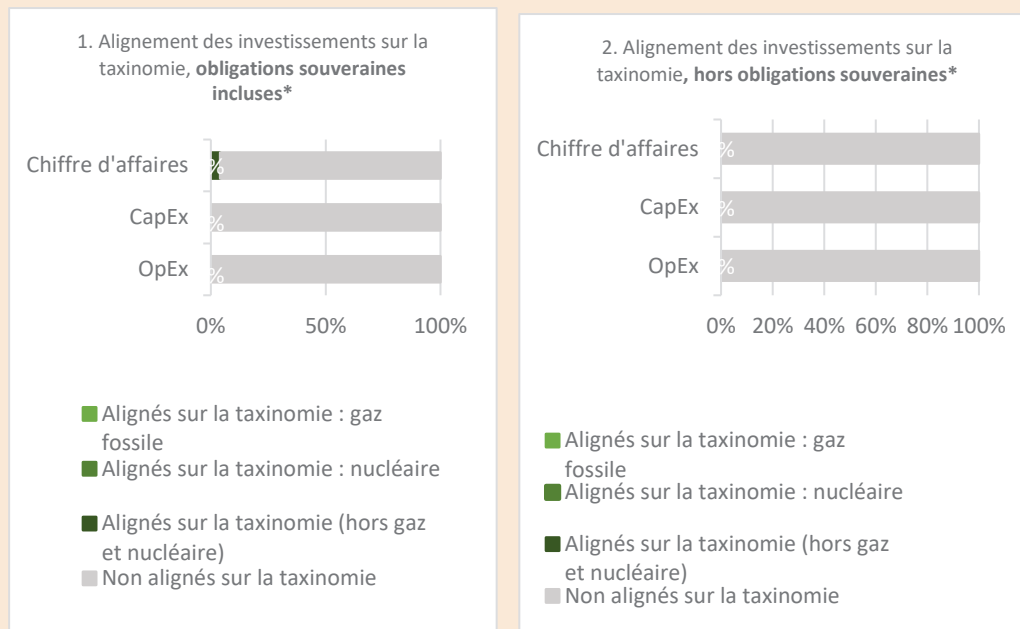
Non

¹³ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l’UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l’UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L’ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l’énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l’UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le produit n'avait pris aucun engagement sur des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes. De plus, la Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer cette proportion réelle, par manque de données nécessaires pour les analyses.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable




Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 35,31% au 30/09/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 32,21% au 30/09/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 1,25% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

FCP LBPAM SHORT TERM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2025

FCP LBPAM SHORT TERM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM SHORT TERM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM SHORT TERM relatifs à l'exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 11 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.12.18
15:08:23 +01'00'

Bertrand DESPORTES

Associé